

Interview : Albert Röstli, directeur de la FPSL, demande que les instruments de l'IP Lait soient appliqués

« L'indice des quantités doit être réduit de 10 % »

Lors de la séance de l'Interprofession du lait (IP Lait), la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) exigera une réduction de l'indice des quantités. Le directeur de la FPSL, Albert Röstli, demandera en outre une augmentation du prix indicatif.

Interview : Samuel Krähenbühl

Le « Schweizer Bauer » : La FPSL demande une réduction de la quantité de lait contractuel. Pourquoi ?

Albert Röstli : Une utilisation appropriée de l'indice des quantités est nécessaire pour maintenir l'équilibre du marché et pour empêcher que la pression sur le prix ne s'accroisse. Les estimations montrent que, sans cela, 8000 tonnes de beurre seront produites au cours de l'année, lesquelles ne pourront pas être écoulées dans le pays. Cela représente quelque 160 millions de kilos de lait. Durant la grosse période de production laitière, qui va de mars à juin, une grande partie de ce volume devrait être écoulée par le biais de la bourse.

Par conséquent, de quel ordre doit être la réduction de l'indice des quantités ?

Pour éviter que la pression ne s'accroisse encore sur le prix du lait, la réduction à apporter est de l'ordre du volume de lait évoqué précédemment, soit de quelque 160 millions de kilos de lait. Une telle diminution correspond à une réduction de l'indice de 103 (actuellement) à 93. Nous allons demander de réduire l'indice de 10 %. Pour que le marché reste stable, il est urgent d'abaisser l'indice nettement au-dessous de 100. Conformément à la décision de l'IP Lait, l'application doit se faire en vertu du principe de causalité, c'est-à-dire à 80 % sur les quantités supplémentaires et excédentaires. Par là, nous voulons obliger l'IP Lait à se servir de ses instruments.

En cette matière, les représentants des producteurs présentent-ils un front uni ? Lors de la dernière séance, trois d'entre eux n'auraient pas suivi le groupe au sujet de la question de l'augmentation du prix du lait...

Evidemment, les intérêts sont divers. Cependant, l'analyse selon laquelle il existe un excédent de beurre n'a jusqu'ici été remise en question par personne. J'en appelle au sens de la responsabilité de tous les acteurs, pour qu'ils en tirent les conclusions adéquates. C'est la seule manière d'assurer la stabilité et un avenir bien régulé. Sinon, je dois décliner toute responsabilité. Car le lait est là et il y aura des stocks. Si ces stocks sont déversés sur le marché, le prix s'effondrera.

Il existe donc un risque que le prix du lait ne baisse si rien ne se passe ?

Les paysans ont un besoin urgent que les prix s'améliorent. Avec les instruments de l'IP Lait, c'est possible. Si ceux-ci ne sont pas appliqués, le contraire peut, de fait, se produire, ce qui serait catastrophique.

Le rapport entre le prix et la quantité défini par la théorie économique ne jouerait donc pas dans la pratique ?

Oui, c'est actuellement le cas du fait du manque d'incitations. Aussi longtemps que des prix de niveau moyen sont payés aux producteurs de lait, il est compréhensible que ceux-ci compensent les pertes réalisées sur le prix du lait en produisant plus. Il est par conséquent d'une importance cruciale que la segmentation en différents prix du lait soit appliquée. Nous allons également proposer une augmentation du prix indicatif. Ici aussi, l'instrument de l'IP Lait, qui veut que le prix indicatif suive l'indice, doit être respecté. Dans les cas extrêmes, les volumes de lait dépassant l'indice des quantités doivent être vendus aux prix du marché mondial. C'est une incitation à réduire la quantité.

L'industrie laitière est-elle prête à coopérer à une réduction de l'indice des quantités ?

J'attends que l'industrie coopère, car, si une perte de valeur ajoutée de grande ampleur devait avoir lieu, alors tous les secteurs seraient perdants. C'est pourquoi j'attends qu'une solution soit trouvée.

Le Conseil fédéral a accordé la force obligatoire générale au modèle de l'IP Lait. Cela a-t-il un effet positif sur les mesures discutées ?

Oui, la force obligatoire générale est très importante. Nous sommes reconnaissants au Conseil fédéral de l'avoir accordée. Son importance réside dans le fait que, en cas de réduction de l'indice des quantités, tous sont contraints d'écouler le lait excédentaire via la bourse ou même via un dégagement du marché. La force obligatoire est d'ailleurs déjà en vigueur et permet de contraindre tous les acteurs à faire connaître leurs quantités contractuelles. Nous avons longtemps combattu pour obtenir cela.

Légende de la photo :

A. Rösti, directeur de la FPSL, demande d'agir vite. (Photo : zvg)